

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 21 août 1811.

ANGLETERRE.

Londres, 1. août. - Bulletin du Roi.

« Depuis hier, il n'y a pas eu de changement dans l'état de la santé de S. M. »

Hier matin, M. Halford s'est présenté chez le prince Régent pour faire à S. A. R. un rapport sur l'état de la santé du roi. Nous apprenons que vendredi dernier S. M. a été plus mal qu'elle ne l'avoit été dans tout le cours de sa maladie. Samedi prochain, tous les membres du conseil de la reine doivent se rendre à Windsor pour y recevoir le rapport des médecins.

Le 4 juillet, le *Milford*, ayant à bord l'amiral Keates, est arrivé à Gibraltar. Cet amiral en partira incessamment pour aller prendre le commandement en chef de la flotte devant Toulon.

Depuis les dernières dépêches de lord Wellington, nous n'avons reçu aucune nouvelle du Portugal.

Le général Stewart et un grand nombre d'officiers blessés sont arrivés de Lisbonne à Portsmouth en dix-sept jours. Ils avoient laissé l'armée dans ses cantonnemens. Le quartier-général étoit toujours à Port-Alègre.

Du 2 août. Bulletin du Roi.

« S. M. a passé la nuit sans dormir. Elle n'est pas », aussi bien qu'hier. »

Les lettres de Carracas, jusqu'à la date du 22 juin, annoncent que la révolution s'y exécute avec succès. Toutes les provinces voisines étoient fermement unies pour la même cause.

-- Nous apprenons, par une lettre d'un subrécargue de la compagnie à Canton, que les pirates infestent la côte et qu'ils tiennent les villages chinois dans des alarmes continuelles. Ont dit que plusieurs provinces de la Chine sont en pleine insurrection. (*Journ. de l'Emp.*)

Du 6 août. D'après le dernier bulletin arrivé ce matin de Windsor, il n'y a point eu d'amélioration dans les symptômes de la maladie du roi. Il paroît que S. M. se refuse à prendre toute espèce de nourriture. Cela embarrasse beaucoup les médecins. L'irritation du malade n'en est que plus grande, et on ne sait par quel moyen empêcher les conséquences d'une entière inanition.

L'escadre de l'amiral Yorke a été rencontrée par le 44.^e degré de latitude, et les 177²² de longitude.

Le prince Régent a quitté Carlton-House, et est venu occuper le palais du duc d'Yorck; celui-ci habite actuellement l'hôtel des Gardes-à-Cheval. Le prince Régent avoit eu l'intention de célébrer son anniversaire à Brighthon avec beaucoup d'éclat; mais dimanche on a reçu l'ordre de suspendre tous les préparatifs.

L'amiral Hood, qui est arrivé de la Méditerranée à bord du *Tigre*, doit, dit-on, succéder à l'amiral Rowley, dans le commandement de la Jamaïque.

La malle du Brésil nous a apporté des lettres de Rio-Janeiro du 18 mai. Elles annoncent qu'une escadre française a capturé un grand nombre de bâtimens marchands, et a fait de riches prises le long de la côte du Brésil.

Le *Phénix*, arrivé en Angleterre, venant de Monte-Video, a apporté des nouvelles de ces parages jusqu'à la date du 1^{er} mai. Elio étoit assiégé à Monte-Video par les troupes de Buenos-Ayres. Les forces supérieures de l'ennemi l'empêchoient de quitter cette forteresse.

D'après les dernières nouvelles d'Elvas, le Français font entrer une grande quantité de vivres et de munitions de guerre à Badajoz, et on en attend encore davantage.

(Moniteur.)

DANEMARCK.

Copenhague, 31 juillet. Un étranger, nommé Schmeerfeldt, que le gouvernement a fait deux fois déporter hors les frontières du royaume, a osé reparoitre ici. C'est S. M. le roi lui-même qui l'aperçut avant-hier à dix heures trois quarts du soir, au moment où ce monarque, revenant de Frédéricberg, descendoit au palais d'Amalienbourg. Le roi le fit arrêter sur-le-champ dans le palais même. On le trouva armé de trois pistolets, dont deux chargés à balles. Il fut aussitôt conduit dans la citadelle. Une commission militaire, présidée par le major-général Lorentz, est chargée d'examiner avec toute la promptitude possible cette affaire, afin de savoir comment cet étranger s'est introduit de nouveau dans les Etats danois, et dans quelle intention il s'étoit introduit dans le palais du roi.

(Gaz. de Fr.)

SUEDE.

Stockholm, 23 juillet. On vient de renouveler l'ordonnance de 1779 contre le commerce de contrebande. Les habitans du royaume sont engagés à ne point faire usage des objets de luxe venans de l'étranger. Le prince Régent a adressé à ce sujet au gouverneur de Stockholm une lettre où S. A. R. invite les premières classes de l'Etat à donner l'exemple. (*Journal de l'Empire.*)

RUSSIE.

Odessa, 12 juillet. Malgré la guerre que nous avons avec les turcs, notre ville devient tous les jours plus florissante. Nos relations commerciales avec la Crimée et l'intérieur de l'Empire sont déjà très considérables; et le commerce maritime qu'on va établir entre notre ville et les provinces russes sur la côte orientale de la Mer noire nous apportera de très grands avantages lorsque la paix aura été rétablie entre les deux puissances. (*Gaz. d'Augsb.*)

Petersbourg, 13 juillet. On attend incessamment la publication d'une nouvelle organisation des ministères, qui déterminera de la manière la plus exacte les attributions

de chaque ministre, la manière dont il doit les remplir, et ses rapports avec le conseil de l'empire.

(*Courrier de l'Europe.*)

AUTRICHE.

Vienne, 10 août. La nouvelle du grand incendie à Smyrne se confirme par les dernières lettres de Constantinople et de Salonique. Il a duré du 10 au 14 juin. Les pertes sont estimées à 15 millions de piastres turques (31,600,000 fr.) Les deux tiers de la ville sont réduits en cendres. Le quartier des Francs a été épargné. Cette nouvelle a fait hausser le prix des cotons.

— L'entreprise qui a été faite ici de publier un journal en grec moderne, a le meilleur succès. Cette entreprise, projetée et exécutée par l'archimandrite Anthimos Gaza, dont les connaissances étendues et le patriotisme zélé sont généralement connus, a le noble but d'éclairer la nation grecque et de la faire sortir de l'apathie qui l'accable depuis la perte de son existence politique. La Société littéraire de Bucharest, fondée l'année dernière par le savant métropolitain Ignatius, contribue beaucoup au succès de ce journal. Les numéros qui en ont déjà paru contiennent des notices sur quelques ouvrages grecs, ainsi que sur des ouvrages étrangers qui ont rapport à la littérature grecque, des détails sur de nouvelles découvertes dans les arts et sciences, des observations d'archéologie, de géographie, d'histoire, de chronologie, d'économie, etc.

— Des nouvelles de la Turquie ne font pas mention de nouveaux évènements militaires depuis la retraite des Russes sur la rive droite du Danube. Le grand-visir fait avancer toutes les troupes dont il peut disposer sur les bords du Danube; ce qui fait présumer qu'il s'occupe de le passer et de tenter une invasion dans la Valachie. Le corps de réserve qui étoit réuni aux environs de Sophia, s'est mis en marche pour s'approcher de l'armée du grand-visir.

(*Gaz. de Fr.*)

Du 11 août. S. A. I. le Grand-Duc de Würzbourg qui a maintenant rejoint la famille Impériale, rentrera dans ses états seulement lorsque la Diète de Hongrie sera close, c'est-à-dire vers la fin de l'automne.

— La grande flotte turque a mis à la voile, à ce que l'on dit, de Constantinople pour la Mer noire, sous les ordres du Capitan-Pacha. Comme un corps choisi et nombreux de janissaires se trouve embarqué sur cette flotte, on croit à Constantinople que le Capitan-Pacha tentera une descente dans la presqu'île de Crimée. Les Russes de leur côté paroissent préparés à s'opposer à l'exécution de ce projet. Le duc de Richelieu, commandant en chef de toutes les côtes de la Russie sur la Mer noire, a réuni sur différents points plusieurs corps de troupes pour agir selon les circonstances. Le port de Sebastopol dans la Crimée où la flotte russe est stationnée, est dans le meilleur état de défense. Une nombreuse flottille russe, composée presque entièrement de chaloupes canonnières garde l'embouchure du Danube pour empêcher les turcs de pénétrer dans ce fleuve. Le Capitan-Pacha jouit de la réputation d'un homme extrêmement actif et entreprenant. Sa flotte est d'une force imposante.

Du 12. A Andrinople il y a eu dernièrement un affreux incendie.

(*Gaz. d'Angsbourg.*)

S A X E.

Dresde, 4 août. Avant de retourner au château de Pillnitz, où S. M. se trouve actuellement, elle a donné des ordres pour une grande dislocation du corps d'armée stationné près de Muhlberg. La majeure partie des troupes se rendra dans les Lusaces, où elle cantonnera jusqu'à nouvel ordre.

La division du général Zeschau, qui étoit réunie près de notre ville, est celle qui retourne maintenant dans ses garnisons.

La diète particulière de la principauté de Guersfurth est terminée; mais divers obstacles ont empêché, jusqu'à présent, la réunion des autres diètes provinciales. On assure que le roi ne se rendra à Varsovie qu'après la clôture de toutes les diètes; en conséquence, son départ n'aura pas encore lieu de si tôt.

(*Gaz. de Fr.*)

GRAND-DUCHÉ DE DARMSTADT.

Darmstadt, 6 Août. Un décret de notre Grand-Duc en date du 24 Juillet dernier, porte que le duché de Westphalie étant suffisamment pourvu de sel par les salines du pays, l'introduction de tout sel étranger pour la consommation intérieure est défendue.

(*Gaz. de Francf.*)

B A V I E R E.

Augsbourg, 12 août. On assure que d'après une décision de notre roi, les biens du ci-devant ordre de Malte, situés dans toute l'étendue du royaume de Bavière, sont destinés à servir de dotation aux nouveaux évêques territoriaux et chapitres épiscopaux de ce royaume.

(*Courrier de l'Europe.*)

GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

Francfort, 7 Août. M. l'amiral russe Tchitchagoff est arrivé hier ici, venant de Paris et se rendant à Petersbourg.

(*Gaz. de Francf.*)

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Carlsruhe, 4 Août. Une ordonnance du gouvernement en date du 2 porte que, la sûreté publique étant menacée par le nombre toujours croissant de domestiques étrangers et sans maîtres qui circulent dans le pays, tous les bohèmes, voleurs et autres vagabonds sont déclarés hors de la loi; aussitôt qu'ils auront été arrêtés dans le grand-duché, mis en jugement, et convaincus de vol ou de tentatives incendiaires accompagnées d'attaques personnelles, ils seront décapités sans autre formalité; en outre s'ils ont blessé grièvement quelqu'un ou causé sa mort, leurs têtes seront exposées sur des poteaux. Les simples vols commis par ces vagabonds seront punis d'une réclusion de 10 ans, ou même plus longue suivant les circonstances, dans une maison de force. On donnera une récompense de 25 florins, qui pourra même, suivant les cas, être portée à 100 fl., à ceux qui arrêteront dans l'intérieur du pays un individu porté sur une liste de bohèmes, vagabonds, et autres gens signalés par les autorités de police, et qui le livreront vivant, ou même mort dans le cas où les personnes chargées de son arrestation auroient été forcées de le tuer.

(*Gaz. de Francf.*)

— S. A. R. notre grand-duc, après avoir pris des arrangements convenables avec M. le prince de la Tour et Taxis, grand-directeur héréditaire des postes de notre

pays, vient de se charger, à dater du 1.^{er} août, de la régie de toutes les postes dans le grand-duché et de créer à cet effet une direction provisoire des postes dans la ville de Carlsruhe. (Courrier de l'Europe.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, 14 août. Par deux décrets séparés de S. A. I. le vice-roi, du 23 juillet dernier, les réglemens concernant les tabacs, et les poudres et salpêtres, qui sont en vigueur dans le Royaume d'Italie, sont appliqués à la partie du Tyrol dernièrement réunie à ce royaume.

(Journ. Italien.)

-- M. le Général Viani, gouverneur du palais royal de Mantoue, membre de la légion d'honneur, commandeur de la couronne de fer, etc. est mort ici avant hier. Il est vivement regretté de sa famille, de ses amis et de ses subordonnés.

(Cour. Milanais.)

Venise, 14 août. S. M. l'Empereur et Roi ayant daigné permettre que la chambre de commerce de cette ville lui élevât un monument qui transmette à la postérité la vive reconnaissance du corps entier des commerçants et de toutes les classes des habitans pour la faveur insigne que S. M. a accordée à notre port en le déclarant port franc, l'inauguration solennelle de ce monument consistant en une statue colossale en marbre de Carrare de S. M. l'Empereur et Roi, aura lieu demain matin sur la Piazzetta. On a choisi ce jour, parce qu'il est d'ailleurs destiné à la célébration de l'anniversaire de la naissance de notre auguste souverain.

(Quot. Ven.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Nismes, 2 août. Il s'est vendu une grande quantité de marchandises à la foire de Beaucaire; quelques-unes, à la vérité, telles que certaines qualités de draperie et les toiles, à des prix peu avantageux. Les cuirs se sont très bien vendus; les soieries ont pris faveur sur la fin de la foire; elles ont été achetées en grande partie par les parisiens. L'argent a été abondant; les paiemens se sont effectués avec exactitude, et il n'y a pas eu de faillites.

Paris, 6 août. M. de Kablonkof, colonel des chevaliers-gardes de S. M. l'Empereur de Russie, est passé à Metz venant de Pétersbourg et se rendant à Paris.

-- On dresse des échafaudages autour des quatre massifs qui forment les petites portes latérales de la grille des Tuileries, sur le Carousel. On va commencer la sculpture des pierres qui couronnent, et qui doivent, dit-on, devenir des trophées avec figures.

Du 7 août. S. M. a tenu hier le conseil des ministres à Saint-Cloud.

-- LL. MM. II. et RR. ont quitté Saint-Cloud hier soir et sont parties pour Rambouillet.

Du 8. -- Un décret de S. M., en date du 27 février 1811, a chargé le ministre du trésor impérial de faire vérifier la comptabilité des receveurs municipaux, et de présenter tous les trois mois à l'Empereur le résultat des vérifications faites. En conséquence de ces dispositions, S. E. le ministre du trésor impérial a présenté à S. M., les 12 juin et 31 juillet, le second et le troisième résultat de ces vérifications. Les décisions de S. M. intervenues sur ces rapports du ministre, ont eu pour résultat la conservation

d'un assez grand nombre de receveurs dans leurs fonctions, le blâme de quelques uns, et la destitution des sieurs LeFebvre, receveur de la commune de Maëstricht (Meuse-Inférieure); Bravet, d'Hyères (Var); Vallière, de Marseille (Bouches-du-Rhône); Perversié, de Dijon (Côte-d'Or); Devaux, de Versailles (Seine-et-Oise); Beguillet, de Marmande (Lot-et-Garonne).

-- Quatre colonnes de prisonniers de guerre espagnols provenant de la garnison de Tarragone, après avoir traversé l'Arragon, sont arrivées successivement à Pau les 16, 18, 21 et 23 juillet, d'où elles ont été envoyées dans l'intérieur de l'Empire. Ces colonnes étoient composées ainsi qu'il suit à leur arrivée en France: 1.^{re} colonne, 314 officiers, 2123 sous-officiers et soldats; 2.^e colonne, 7 officiers, 1037 sous-officiers et soldats; 3.^e colonne, 39 officiers, 1666 sous-officiers et soldats; 4.^e colonne, 28 officiers, 919 sous-officiers et soldats. Total des prisonniers de guerre de la garnison de Tarragone qui, au 23 juillet, étoient déjà rendus à Pau: 388 officiers, 6745 sous-officiers et soldats; ce qui fait un total général de 7133 hommes.

-- M. Fiévée, maître des requêtes, vient de partir pour Hambourg: il est nommé président d'une commission de liquidation qui doit se réunir dans cette ville et opérer la vérification des comptes des départemens anstématiques.

-- Depuis quelque tems un grand nombre d'ouvriers est occupé aux pilotis qui doivent servir de base à la construction de l'obélisque du Pont-Neuf. (Gaz. de France)

-- Trois écoles pratiques de marine, dites écoles de seconde classe, sont établies dans les ports d'Anvers, de Brest et de Toulon. Elles sont spécialement destinées à former des officiers mariniens et maîtres de diverses professions: maîtres de manœuvre, maîtres canoniers, chefs de timonnerie, maîtres charpentiers-calafats, maîtres voiliers, etc., et aussi des capitaines et officiers pour les bâtimens du commerce. On enseigne aux élèves les élémens de l'hydrographie, toutes les manœuvres des vaisseaux, la connoissance du mécanisme des appareils, leur usage, la pratique de la garniture, du grément, de l'arrimage, du canonage, du charpentage, de la voilerie, les manœuvres habituelles de rade et de mer de toute espèce, et celles des embarcations. Le cours complet des études est de trois ans: ce temps est compté comme service de mer. En sortant des écoles, les élèves sont incorporés dans les équipages de haut-bord, avec le grade d'aide-maître dans la profession vers laquelle leur éducation aura été dirigée. Les aides-mâtres sont successivement appelés aux fonctions de second maître, et de maître, dans leurs professions respectives. Ils deviennent également susceptibles d'être employés, soit comme maître au petit cabotage, soit comme officiers ou capitaines de bâtimens du commerce. Ils peuvent enfin parvenir au grade d'aspirant et d'officier dans la marine impériale.

Chaque élève est tenu d'apporter un trousseau de première mise, évalué à 240 fr. La pension est de 400 fr. Au moyen de cette pension et du trousseau à fournir au moment de l'admission, les parens n'ont plus aucune dépense à leur charge.

Du 9. Le 5 de ce mois, LL. MM. l'EMPEREUR et l'Impératrice ont visité les maisons impériales Napoléon d'Ecouen et de Saint-Denis, établies par S. M. I. et B., pour l'éducation des fils des membres de la légion d'honneur. S. E. le grand-chancelier de la Légion a eu l'honneur d'y recevoir LL. MM. L'EMPEREUR a bien voulu se faire rendre compte de tout ce qui est relatif à la santé, à l'éducation, et à l'instruction des nombreuses élèves de ces deux établissemens, et a daigné témoigner sa satisfaction à M. le surintendant et aux autres dames de chacune de ces deux maisons impériales.

-- On imprime actuellement, à l'Imprimerie Impériale par ordre de S. M. l'Empereur, un Dictionnaire Français et Malais.

-- LL. MM. doivent revenir de Rambouillet dans le commencement de la semaine prochaine.

Du 10. La commission militaire de la 18e division, séant à Dijon, a condamné à la peine de six ans de fers, pour désertion de leurs dépôts, treize prisonniers de guerre espagnols.

-- Le 15 de ce mois, jour anniversaire de la naissance de S. M. l'Empereur Napoléon, et du rétablissement de la religion en France, on posera la première pierre de la Halle aux Vins, sur le port Saint-Bernard.

Le corps des marchands de vin de Paris a fait frapper, dit-on, une médaille pour perpétuer le souvenir de la fondation de cet édifice.

Le même jour s'ouvriront les robinets de départ des premières eaux du canal de l'Ourcq, à la fontaine monumentale que l'on construit sur l'esplanade du boulevard Bondi, pour le service des quartiers du Temple et du Marais. La construction de ce château touché à sa fin.

-- La ville de Paris fait des préparatifs pour la célébration de la fête du 15 août. Il y aura une joute sur la Seine; des jeux, des danses de corde, des orchestres de danses et autres divertissemens aux Champs-Élysées; un feu d'artifice sur la place de la Concorde, etc.

(*Journ. de l'Empire.*)

PROVINCES ILLYRIENNES.

Laybach, 20 août. Il nous suffira, pour donner une idée de l'empressement avec lequel l'anniversaire de S. M. l'Empereur et Roi a été célébré dans les plus petites communes des provinces, de présenter l'extrait d'une relation que nous recevons de Berg près Greifenbourg dans la Carinthie. Le bruit du canon, le son des cloches et les vêpres chantées avec la plus grande solennité y ont annoncé dès la veille ce grand jour. Le soir le presbytère a été illuminé, et de toutes parts retentissoient ces acclamations: *Vive, vive notre bien-aimé, notre invincible Empereur NAPOLEON! Notre très gracieuse Impératrice LOUISE! Qu'ils vivent longtemps!* Le jour de la fête, dès le lever du soleil, le son des cloches et le bruit du canon ont appelé à Berg tous les habitans du voisinage. M. Michel Mozet, administrateur de la paroisse, a célébré une messe solennelle, et dans un discours touchant, a exhorté tous ses auditeurs à l'amour, à la fidélité, au plus profond attachement envers S. M. l'Empereur et Roi. "Prions, a-t-il dit en finissant, de mandons incessamment à l'auteur de tous biens qu'il daigne répandre la rosée céleste sur l'Empire, sur l'Empereur et sur son auguste famille. Prions-le de nous conserver longtemps notre illustre souverain, pour qu'il puisse achever le grand œuvre de la paix générale, de la prospérité de la France, et du bonheur du monde entier." Après ce discours, le *Te-Deum* a été chanté avec pompe, et ce pieux ecclésiastique a indiqué pour le 16 un service funèbre pour le repos de tous les braves qui ont péri au champ-d'honneur sous les étendards de S. M. l'Empereur NAPOLEON.

-- Son Exc. le Gouverneur Général est parti de Trieste pour faire une tournée en Istrie.

Il a vu les gardes nationales d'Istrie avec un vif intérêt; il les a trouvées bien habillées, disciplinées et bien exercées; les gardes nationales ont rendu de véritables services pour la tranquillité intérieure du pays et pour repousser les attaques de l'ennemi toutes les fois qu'il s'est présenté sur leurs côtes, notamment lors de l'attaque du Simplon où les marins du brick et les gardes nationales ont rivalisé de courage et d'efforts qui ont été couronnés par le succès.

Le Gouverneur Général a pu faire en voiture la route de San Vincenti jusqu'à l'extrémité de l'arrondissement de Pisino; cette route a été faite l'année précédente par un mouvement spontané de la population; le Gouverneur Général n'a pu que donner des éloges au zèle des habitans de l'arrondissement de Pisino;

La route de Pisino va être prolongée par Pingente jusqu'à Capo-d'Istrie, et l'intérieur de la province se ressentira bientôt des avantages de cette communication, qui sera due entièrement à son travail.

Ainsi d'année en année les routes s'amélioreront, et ce ne sera pas un des moindres bienfaits que ces provinces recevront du Gouvernement de l'Empereur.

Les deux familles Jovich bravaient depuis longtemps l'autorité, sur la cime presqu'inaccessible, de la montagne de Starigrad, qui sépare la Dalmatie de la Croatie militaire. Elles étoient depuis 20 ans la terreur des villages environnans, qui étoient livrés à leurs rapines et à leurs brigandages. Il falloit faire cesser ce désordre. Des détachemens de la garde nationale de Nona, et d'Obrovatz, ont été dirigés sur le repaire de ces brigands par M. r Mircovich, commandant la garde nationale de Nona.

Après une marche d'un jour et deux nuits, les détachemens, conduits avec une rare intelligence par divers chemins presque impraticables, ont cerné le rocher où s'étoient réfugiés les brigands; leur chef Zaje Jovich bravait du haut de son rocher, par des blasphèmes épouvantables, la garde nationale. Au moment où il venait de manquer à bout portant le sergent de la garde nationale, Predovano, il a été tué lui-même par ce brave sergent. Un Jovich, quoique blessé, et un de ses frères sont parvenus à se cacher dans les montagnes, où dans l'isolement où ils se trouvent actuellement ils n'erreroient pas longtemps, sans être pris. Les sept autres individus de leur famille ont été saisis et conduits à Zara où ils seront jugés par la cour prévôtale.

Les gardes nationales se sont conduites de la manière la plus digne d'éloges; elles ont eu à surmonter beaucoup d'obstacles, mais leur résolution a triomphé de tout.

Le commandant de la garde nationale Mircovich a conduit l'expédition avec une intelligence et une résolution qui annoncent en lui un caractère que les obstacles ne rebutent pas.

Le lieutenant Radulovich s'est fait remarquer.

S. Ex. le Gouverneur général a accordé une gratification de 5. napoléons d'or au sergent Predovano. Il lui envoie en outre une médaille.

M. Mircovich a été nommé commandant supérieur des gardes nationales du littoral de Zara, des écueils et de Nona.

EDITTO.

Per la terza volta.

Zara, li 3 Luglio 1811.

Pell' Imperial Tribunale di prima Istanza.

Col presente pubblico Editto si notifica alli figli del fu Marino Peroni, che intendendo il Sig. Antonio Catinelli di questa Comune di proseguir anche contro di loro come Eredi del qu. Sig. Carlo Canagotti Peroni la Petizione prodotta ancor nell'anno 1804. al fu Austriaco Tribunale di prima Istanza in Zara, contro la Signora Lucia Bianchi, ed il sunominato Canagotti Peroni in punto di reintegro di esborsi fatti in qualità di peggior nelle rappresentazioni paterne, ha implorati li provvedimenti di ragione.

Non constando il luogo della dimora dei sudetti figli del fu Marino Peroni, e potendo essi trovarsi fuori di stato, fu a norma delle Leggi nominato, e destinato a tutto loro pericolo e spese l'Avvocato Sig. Dr. Mircovich, affinché in qualità di Curatore speciale li rappresenti in giudizio nella suddetta vertenza, la quale verra con tal mezzo trattata, e decisa a termini di ragione, e del regolamento giudiziario in caso.

Restano pertanto avvisati li ridetti figli del qu. Marino Peroni col presente Editto, il quale avrà forza della più regolare intimazione, affinché sappiano, e possano volendo, dar la loro risposta entro il termine di giorni 90., facendo tenere e somministrando al sudetto Curatore tutte le carte delle quali credessero far uso per la propria difesa, scegliendo anche colla debita notizia a questo Tribun. altro Procuratore, ed usando in somma di tutti quei mezzi, che crederanno opportuni nelle vie più regolari, e di giustizia.

FERRARI Presid.
Feozi Cancellier.